

COMMENT A ÉTÉ ÉLABORÉ LE RITUEL FRANÇAIS DU MARIAGE

LE 14 avril 1969, au nom de la Conférence épiscopale française, le cardinal Lefebvre promulguait un rituel du mariage pour notre pays, et sa décision était confirmée le 2 juin par la Congrégation pour le culte divin. Cette nouvelle étape de la réforme liturgique revêt un caractère particulièrement important. Jusqu'ici en effet la réforme proposait le plus souvent de simples traductions des livres romains. Pour le mariage au contraire, il fallait préparer un rituel qui tienne compte de la mentalité, des besoins et des usages du pays. Son originalité provient donc surtout de la méthode qui a présidé à son élaboration. Sans vouloir retracer dans le détail l'histoire de ce rituel, il semble intéressant, dans une perspective de recherche, de présenter ici les principales étapes du travail et la manière dont on a procédé.

Les principes de révision.

La Constitution sur la Liturgie adoptée par le 2^e Concile du Vatican donne les lignes directrices d'une révision du rite : « Le rite de célébration du mariage qui se trouve dans le rituel romain sera révisé et enrichi pour signifier plus clairement la grâce du sacrement et souligner davantage les devoirs des époux » (art. 77). Elle souhaite aussi que l'on maintienne dans les diverses régions les coutumes et cérémonies dignes d'être approuvées. En même temps, elle fixe un cadre à cette réforme : « Le mariage sera célébré ordinairement au cours de la messe, après la lecture de l'Évangile et l'homélie, avant la prière universelle » (art. 78).

La Constitution précise certains points. Ainsi « le prêtre qui assiste au mariage doit toujours demander et recevoir le consentement des contractants » (art. 77). De même, « l'oraison sur l'épouse sera amendée de façon à souligner que les deux époux ont des devoirs égaux de mutuelle fidélité » (art. 78). Elle n'oublie pas les cas, de plus en plus nombreux, où le sacrement de mariage est célébré sans messe : il sera alors célébré au cours d'une liturgie de la Parole, et la bénédiction nuptiale sera toujours conférée aux époux. Par ailleurs, elle prévoit que chaque Conférence épiscopale élaborera « un rite propre qui s'accorde avec les usages des lieux et des peuples » (art. 77).

C'est sur cette base et dans la perspective tracée par la Constitution que l'Episcopat français décida de créer un nouveau rituel du mariage pour la France. Il chargea le Centre national de Pastorale liturgique, qui est son organisme de travail, de préparer ce rituel selon les directives de la Constitution.

Parallèlement, le Consilium commençait à préparer un nouveau rituel du mariage pour l'Eglise latine. Ses travaux sont maintenant achevés, et le rituel romain a été promulgué le 19 mars 1969.

Les travaux réalisés à Rome et en France ont été conduits dans une relation aussi étroite que possible. Les principes fondamentaux des deux rituels sont les mêmes et de part et d'autre la révision a porté sur les points suivants : le rite d'accueil, la liturgie de la Parole, l'échange des consentements, la prière universelle, la bénédiction nuptiale et le rite final.

La mise en route du travail.

Dès 1964, à la demande de la Commission épiscopale de liturgie, quelques liturgistes établissaient un avant-projet du rituel du mariage et le soumettaient à des pasteurs, à des théologiens et à des responsables des mouvements directement intéressés par la préparation au mariage, pour recueillir leurs avis et suggestions avant de remettre le projet à l'ensemble des évêques.

Cette première consultation montra l'intérêt qu'il y avait à collaborer le plus possible avec des organismes divers et des experts d'autres disciplines. Les nombreuses remarques émises s'inspiraient d'un souci pastoral et exprimaient le désir de célébrer le sacrement du mariage dans une

forme adaptée aux différentes situations pastorales et dans un langage facilement compréhensible et qui évite tout juri-disme.

Il ressortait de cette expérience qu'un rituel bâti à la hâte ne répondrait pas à l'attente générale, et qu'il fallait donc se garder de brûler les étapes. De nombreux essais particuliers tentés ici ou là, pour intéressants qu'ils fussent sur certains points, n'étaient pas entièrement satisfaisants. Un plus long mûrissement aurait permis une meilleure adaptation.

La Commission épiscopale de liturgie sut alors que les travaux du Consilium se développaient. Elle préféra attendre pour fixer le rituel français et décida d'utiliser ce délai pour recueillir les observations des théologiens et des pasteurs et pour connaître la situation exacte de la pastorale du mariage dans notre pays.

L'enquête préalable.

Restaurer la célébration du sacrement du mariage ne consiste pas seulement à créer un nouveau rituel. L'effort réalisé au niveau de la pastorale sacramentelle obligeait à se demander de quelle manière le rituel contribuerait à la préparation des futurs époux et à une célébration plus vraie de leur amour. Il s'agissait donc d'inviter un certain nombre de foyers et de personnes compétentes à dire leur sentiment sur le contenu du rituel et sur la manière de célébrer le mariage.

Une enquête réalisée auprès de personnes choisies de façon à être représentatives de la situation pastorale française était l'occasion d'engager un dialogue : un questionnaire fut envoyé aux responsables diocésains de la Pastorale familiale, de l'Enseignement religieux, du Catéchuménat, de la Pastorale liturgique dans les diocèses, et aussi auprès des responsables des mouvements de laïcs. Chacun d'eux devait interroger dans son entourage les personnes susceptibles de réfléchir sur la pastorale du mariage et d'apporter leurs suggestions pour la réforme.

Voici les questions qui étaient posées :

1. Qui se marie à l'Eglise ? Précisez, en essayant d'établir une classification, la situation spirituelle des fiancés par rapport aux engagements humains du mariage, à la foi, au contenu du sacrement. Quelles conséquences tirez-vous de cette analyse pour la cérémonie religieuse ?

2. Comment se marie-t-on ? Pourquoi a-t-on choisi telle ou telle manière plutôt qu'une autre ?

3. Quelles sont les valeurs humaines et les valeurs religieuses du mariage qui vous paraissent essentielles aux yeux des fiancés, de leur milieu, de la communauté chrétienne, de l'Eglise et qui vous semblent pour l'homme d'aujourd'hui devoir être exprimées dans les rites du mariage ?

4. Quels sont les rites particuliers ou les réalisations intéressantes que vous connaissez pour la célébration du mariage ? Quels souhaits faites-vous pour un rituel du mariage ?

La plupart des réponses recueillies, au nombre de cent cinquante environ, étaient le fruit d'une réflexion commune faite dans différents milieux. Un responsable diocésain de pastorale liturgique écrivait : « J'ai fait un sondage à la fois dans les milieux indépendant, ouvrier et rural : ce qui nous frappe tous, c'est l'harmonie des aspirations profondes de tout le monde. Avant de parler des rites, il faut voir d'abord les valeurs humaines authentiques que l'Eglise veut assumer. Tous les foyers sont d'accord pour dire que le nouveau rituel du mariage doit attacher beaucoup d'importance à la préparation au mariage. » Nous essaierons d'indiquer ici les principales données qui se dégagent des réponses à cette enquête.

Attitude des fiancés

face aux engagements humains du mariage.

Dans l'ensemble, les jeunes et particulièrement les fiancés envisagent le mariage d'une manière sérieuse, ils ont l'intention de bâtir solide, « sans pourtant avoir suffisamment conscience des exigences que ce désir de bonheur nécessite ». Leur amour est un amour humain, « de deux êtres égaux, complémentaires, qui s'aiment fortement, qui croient l'un à l'autre, mais le plus souvent sans ouverture au monde ». « Ils vivent positivement certaines valeurs entrevues comme exigences de leur amour : un don de soi généreux, une attention de l'un à l'autre, le respect d'une vocation différente, mais complémentaire, pour une mission commune au foyer, une promotion des époux l'un par l'autre. » Cette volonté de fonder un foyer heureux et stable les amène à envisager quelques « constantes » de leur foyer : l'indissolubilité, sans qu'ils puissent définir clairement ce que cela représente ; la fécondité, car « ils

désirent des enfants, selon un planning auquel ils ont réfléchi » ; la sincérité, en ce sens qu' « ils veulent fonder du durable, ce qui leur fait écarter le divorce » (qui n'est pas envisagé comme un principe, mais considéré comme un remède en cas d'échec) ; leur épanouissement, leur responsabilité l'un vis-à-vis de l'autre et aussi le sens de leurs limites. « Toute cette richesse a cependant besoin d'être approfondie et éclairée à la lumière de l'Évangile. »

Quant aux *valeurs humaines essentielles* que les fiancés désirent voir exprimer dans les rites du mariage, la première est, pour la plupart d'entre eux, l'amour humain. Le rituel doit se faire l'écho de l'émerveillement des fiancés devant la grandeur de leur amour, dans la rencontre et la découverte qu'ils font l'un de l'autre. Ils ont conscience de la solidité et de la fidélité que représente l'amour humain fait de respect, de confiance mutuelle, de souci de l'autre et de prise en charge réciproque. « C'est à l'Église de faire comprendre aux fiancés qu'ils ne peuvent parvenir à ce bonheur humain désiré que dans un amour vécu comme don de soi total et désintéressé. » Le rituel doit donc mettre en valeur la qualité de l'amour mutuel : « L'Église, écrit un couple, ne paraît prier que pour la fécondité charnelle du foyer, la procréation. Rien sur le devoir d'assistance mutuelle, même dans la maladie, rien sur la fécondité spirituelle et le devoir de perfection à deux par un plus grand amour de Dieu... Le mariage est une prise en charge réciproque, la recherche de l'épanouissement des époux ; l'amour est ouverture à l'autre, communion. Pourrait-on envisager d'insister sur une présentation du mariage comme enrichissement des personnes et sur la valeur des personnes et de leur égalité et de leur complémentarité ? »

D'autre part, l'expérience qu'il font de la liberté amène les jeunes à affirmer leur dignité et leur volonté de prendre leurs responsabilités, et particulièrement *leur responsabilité de paternité et de maternité* : « La communauté familiale ne se conçoit pas sans enfants. Le rituel doit mettre en évidence la grandeur du don de la vie. » Par contre, peu de foyers ont conscience de la nécessité d'un engagement dans la vie : « N'y aurait-il pas à préciser cette ouverture à la société ? »

Certains proposent même que le rite du consentement soit l'occasion de rappeler toutes ces exigences. « Certes,

dit un foyer, le « oui » frappe par l'importance de l'engagement qu'il comporte. Cependant, cette importance est davantage soulignée, solennisée, dans les trois questions que pose le prêtre aux futurs époux, dans le rituel allemand par exemple. On pourrait concevoir une formule développée de consentement, qui parle de la responsabilité des époux l'un à l'égard de l'autre, vis-à-vis de leurs enfants et de la société. »

Un point sur lequel les intéressés se sont montrés particulièrement sensibles est *l'égalité des époux*. Tous les rapports soulignent l'inégalité qui apparaît dans le rituel romain : « Les prières concernent l'épouse, comme si elle représentait la partie faible, celle qui succombera le plus facilement à la tentation, l'Eve perpétuelle... Cette conception ne saurait plus être admise aujourd'hui ; la femme est l'égale de l'homme. » On ne prie guère que pour elle ; on ne bénit que son anneau : « Un seul anneau, une seule exhortation à la fidélité... ceci est contraire à l'état d'esprit des jeunes d'aujourd'hui. »

Certains notent qu'il est bon que le Concile ait marqué cette égalité. « Du point de vue des engagements contractés et des devoirs de fidélité, mari et femme sont égaux. On souhaite que la grande bénédiction de l'épouse souligne les devoirs de mutuelle fidélité. »

Attitude des fiancés face au sacrement de mariage.

Toutes les valeurs vécues naturellement par les fiancés sont comme des « pierres d'attente », à l'époque de leur vie où ils désirent faire quelque chose de sérieux et réfléchissent sur l'importance de l'acte qu'ils vont accomplir. Le temps des fiançailles n'est-il pas un temps favorable pour une remise en question de leur vie de foi et de leur attitude vis-à-vis du sacrement qu'ils demandent à l'Eglise ?

En effet, les réponses à l'enquête dénotent une ignorance de ce qu'apporte le sacrement : « On ne voit pas comment le Christ s'insère là-dedans, on ne comprend pas en quel sens le mariage est signe de l'union du Christ et de l'Eglise. » « Le mariage est une occasion pour demander à l'Eglise quelque chose, alors que l'Eglise est souvent une étrangère pour eux, dans les temps normaux de leur vie. De plus, la pauvreté de la cérémonie religieuse ne peut aider les jeunes

à prendre conscience de la réalité qu'ils vivent. Il faudrait revoir le contenu du rite. »

Quelles sont donc les *valeurs religieuses essentielles* que les fiancés désirent voir exprimer dans les rites du mariage ? « Ce qui fait la grandeur du sacrement de mariage, ce grand mystère, c'est son lien avec l'union du Christ et de l'Eglise. » « L'amour humain est le signe de l'amour de Dieu pour l'humanité et de l'amour du Christ pour son Eglise, dans le sens de l'Epître aux Ephésiens, et dans le sens du thème central de la Bible : Dieu épouse son peuple. »

Sacrement, le mariage établit les époux dans un état qui demande une grâce permanente. C'est toute la vie conjugale et familiale qui est sanctifiée. Pour vivre leur engagement, leur fidélité, leur responsabilité, les époux ont besoin de sentir qu'ils ne sont pas seuls dans les difficultés, mais que leur mariage a le Christ pour fondement. « La bénédiction pourrait-elle aborder ce qui fait la vie du foyer, sans faire uniquement référence à l'Ancien Testament ? Elle demanderait la grâce pour la sanctification mutuelle des époux, pour le travail qui aide à vivre, grâce de fidélité, grâce d'accueil et d'ouverture aux autres. »

Beaucoup notent la place que prend le foyer chrétien dans l'Eglise : « C'est une nouvelle cellule d'Eglise. » Et la conclusion s'impose : « Les époux doivent penser que leur foyer a un rôle à jouer dans l'Eglise et qu'ils ont à s'ouvrir aux autres. Il semble que l'actuelle liturgie ne le leur rappelle pas assez. »

En fait, les réponses dénotent la volonté de trouver dans le rituel un rappel des valeurs chrétiennes du mariage. Que soient mises en lumière la grandeur du sacrement et son efficacité qui en fait une source de grâces pour la vie des époux dans leur amour, pour l'éducation chrétienne de leurs enfants et pour la mission apostolique du foyer. « Grâce permanente dans la vie des foyers, le mariage est une vocation et un chemin de sainteté. »

Nécessité d'une adaptation.

L'intérêt de l'enquête se manifeste surtout dans les remarques suivantes. Les groupes ont pris conscience de l'importance de la préparation au mariage. Certes, devant l'extrême sobriété du rituel romain, on insiste sur l'urgence de réaliser la réforme et de valoriser les rites déjà existants,

en particulier l'échange des consentements et la formule de bénédiction. Mais surtout « ce qu'il faut revaloriser, c'est *la préparation chrétienne des fiancés* au sacrement de leur mariage. Importance d'une préparation plus exigeante et plus étendue dans le temps, et avec un rituel qui permette cette préparation, comme pour le baptême des adultes. »

De cette remarque fondamentale découle un souhait très profond : « Qu'il y ait un choix de rites et de textes à utiliser suivant le degré de vie chrétienne des fiancés et de leur famille. » « Ne pourrait-on pas envisager un certain nombre de lectures parmi lesquelles les fiancés choisiraient avec l'aide du prêtre ? On aurait plus de chances de tomber ainsi sur des textes qui soient accessibles aux chrétiens d'une assemblée particulière. » « Il serait bon d'avoir plusieurs types de cérémonies qui correspondent aux types de chrétiens. Le curé demeurerait libre de choisir l'une ou l'autre des formules proposées, après entente avec les époux. » On demande ainsi un rôle beaucoup plus actif des époux dans la préparation de leur mariage. Ce doit être surtout l'occasion d'un échange avec eux sur leurs préoccupations et la manière dont ils envisagent leur vie de foyer. On n'oublie pas cependant que le mariage est pour l'Eglise une occasion de rencontrer quantité de personnes qui n'ont pas la foi ou qui en ont peu. Elle doit donc se montrer accueillante à tous et attentive à chacun, lorsqu'elle présente le contenu de la foi.

L'élaboration du rituel.

Une fois les réponses à l'enquête dépouillées, une synthèse en fut présentée à la Commission épiscopale de liturgie. Les désirs exprimés, d'une convergence et d'une complémentarité remarquables, offraient un intérêt incontestable pour la rédaction d'un rituel à l'usage des fiancés de notre temps. L'ensemble des réponses manifestait un très grand désir de voir une rénovation du sacrement du mariage, trop souvent considéré comme une simple formalité juridique ou une « cérémonie qui a l'allure d'un monument préhistorique ». Tous souhaitaient que l'Eglise présente un rituel plus étoffé et plus riche d'enseignement, qui donnerait à la célébration du mariage une signification et une solennité plus en rapport avec la grandeur du sacrement.

Cependant, les suggestions émises pour la création d'un

rituel restaient timides. A la quatrième question de l'enquête : « Quels souhaits faites-vous pour un rituel du mariage ? » beaucoup répondirent que cette question les dépassait, et qu'elle n'était pas de leur ressort. Les idées abondaient néanmoins dans l'ensemble de l'enquête. Comment en tirerait-on profit ?

La Commission de liturgie institua une commission d'élaboration du rituel, en liaison avec les équipes qui dans les diverses régions de France avaient répondu à l'enquête préliminaire. Cette commission fut chargée d'animer l'ensemble de la recherche, d'assurer le lien entre ces groupes ; elle chercha à les faire participer au maximum à toute l'élaboration du rituel et à sa vérification. Elle réunit des sessions de travail qui rassemblèrent des représentants de ces équipes pour une réflexion commune en vue de préparer le rituel ou de tirer des conclusions après son expérimentation. Elle fit appel aux compétences et disciplines qui pouvaient l'aider directement au niveau du langage et du contenu du rite. Ainsi des représentants des sciences humaines (psychologie et sociologie), de la pastorale familiale et de l'œcuménisme prirent part aux séances communes ou furent invités à donner leur avis. Enfin, elle demanda à des théologiens, des exégètes et des canonistes de vérifier ses options et ses propositions.

Ce travail d'animation, suivi par les évêques membres de la Commission de liturgie, fut régulièrement porté à la connaissance des évêques de France, à qui il revenait de décider en dernière analyse.

Sensibilisés par cette réflexion sur le mariage et relancés par quelques animateurs, de nombreux groupes saisirent l'occasion qui leur était donnée de collaborer d'une manière efficace à l'élaboration du rituel. « Pour approfondir la recherche et étudier les rites, écrit un curé, six foyers se sont rencontrés régulièrement, appartenant à trois paroisses du même secteur. Les uns et les autres avaient déjà eu l'occasion de travailler ensemble au sein des associations familiales et des mouvements d'Action catholique. Au départ, il avait été convenu que personne ne viendrait à la réunion avec ses seules idées personnelles. » Ailleurs, une conseillère conjugale, un sociologue, une philosophe, un exégète, un responsable du catéchuménat, un membre de l'Action catholique ouvrière et un prêtre travaillent ensemble le choix des lectures du lectionnaire et échangent leurs réflexions sur le rite de l'accueil. En tout, une quarantaine

d'équipes, très diversement composées de prêtres et de laïcs, se constituèrent en France. La préoccupation essentielle et la règle sans cesse rappelée étaient de former des équipes ouvertes aux différents points de vue, aux diverses sensibilités. Il était indispensable que tous les avis et toutes les tendances puissent s'exprimer. Le rituel ne devait pas apparaître comme l'œuvre d'une élite, mais véritablement comme l'œuvre de tous, cherchant à répondre le plus possible aux besoins très divers de la pastorale.

La méthode de travail.

On pourrait croire qu'à partir d'une documentation aussi abondante et aussi riche, l'établissement d'un texte français allait être rapide. En fait, pour aboutir, il aura fallu trois ans et demi de travail, depuis le lancement de l'enquête en novembre 1965 jusqu'à l'approbation du rituel par les évêques en avril 1969. Cette lenteur a eu pour principale raison les délais requis par le jeu de la consultation. Composer un texte, le présenter à toutes les équipes, leur donner le temps de réagir, faire une synthèse des réponses reçues, regrouper quelques membres représentatifs de chaque équipe pour confronter les différents points de vue, rédiger un nouveau texte à partir des critiques et suggestions, le renvoyer aux collaborateurs, est un jeu de va-et-vient indispensable si l'on tient véritablement à réaliser un accord le plus large possible, et c'est un jeu qui demande du temps.

La consultation oblige à retoucher des textes qui doivent obtenir l'accord des théologiens, des liturgistes, des pasteurs, des représentants de la pastorale familiale, des linguistes. Il s'agit de la doctrine de l'Eglise, et le point de vue d'une équipe ne peut prévaloir s'il ne se trouve pas un accord commun. De plus, le texte intéresse tous les chrétiens et chacun doit pouvoir le reconnaître pour sien et le comprendre facilement.

A titre d'exemple, suivons l'évolution du rite de l'échange des consentements. Il est impossible, dans le cadre de cet article, de relever toutes les phases par lesquelles le texte est passé. Nous en signalerons quelque-unes, à titre indicatif¹. Des réponses fournies par l'enquête, il apparaissait

1. Dans le même numéro de cette revue (pp. 177-201), l'abbé Mouret indique comment ont été résolues les questions qui ont surgi au cours de l'élaboration du rituel.

très nettement qu'il était nécessaire de mettre en relief le rite de l'échange des consentements, qui constitue, avec la ratification, l'essentiel du rite.

Un premier projet fut préparé par une commission de rédaction à partir des rituels existants : le rituel allemand, qui met en valeur l'échange des consentements par l'interrogatoire qui le précède, et le rituel anglais (repris dans le nouveau rituel romain), qui développe la forme de l'échange des consentements. On proposait le formulaire suivant, adapté du rituel anglais :

Les questions :

1. En présence de Dieu qui appelle tout homme à la sainteté et devant l'Eglise où nous croyons que l'amour vient de Dieu, êtes-vous disposés à vous engager l'un envers l'autre en toute liberté ?

2. En présence de Dieu qui ne reprend jamais sa parole et devant l'Eglise, toujours fidèle à Jésus Christ son époux, êtes-vous prêts à vous engager l'un envers l'autre pour toute votre vie ?

3. En présence de Dieu qui donne la vie et devant l'Eglise qui veille sur ses enfants, êtes-vous décidés à prendre vos responsabilités de père et de mère ?

Le consentement :

Lui : Moi, N., je te reçois, toi N. comme mon épouse et je me donne à toi comme ton mari. Je te promets fidélité dès aujourd'hui et pour toujours, dans le bonheur ou les difficultés, dans la pauvreté ou la richesse, dans la maladie ou la santé, pour t'aimer et te respecter jusqu'à ce que la mort nous sépare.

Elle : Moi, N., je te reçois, toi N. comme mon époux...

Ce texte, accompagné de notes explicatives, fut adressé à toutes les équipes, à quelques hommes de lettres et à des théologiens. La commission de rédaction put ainsi recueillir de nombreuses remarques portant sur le style ou sur le fond. On s'interrogeait par exemple sur l'utilité, le contenu et le nombre des questions : « Les questions sont-elles nécessaires ? N'est-ce pas un doublet avec l'enquête canonique ? Faut-il en ajouter d'autres ; faut-il faire allusion à l'éducation chrétienne des enfants en même temps qu'à leur acceptation ? »

Des corrections de style étaient proposées : « Moi, N., je te reçois, toi, N. comme épouse (et non " comme mon épouse ")... Je te promet fidélité dans le bonheur ou dans

Ces diverses formules éveillaient des échos divers. La formule de l'Eglise réformée plaisait par sa simplicité, mais paraissait trop longue. Celle du rituel canadien avait l'avantage d'être courte, mais semblait d'un style trop juridique et pas suffisamment lyrique. Celle de *West Side Story* présentait l'intérêt et l'inconvénient d'un dialogue qui pourrait donner une impression de théâtre.

Dans son ensemble, le projet donnait une satisfaction globale, mais bien des appréciations contradictoires nécessitaient une confrontation des points de vue. Ce fut l'occasion d'une rencontre nationale. Des foyers, des fiancés, des prêtres des équipes de base furent réunis, ainsi que des théologiens et des membres de la pastorale familiale, pour travailler avec la commission de rédaction. Tous travaillèrent à proposer des formules d'un caractère simple, qui tiendraient compte de l'ensemble des propositions des théologiens et des pasteurs. C'est ainsi que, grâce à l'intervention des représentants de la pastorale familiale, la troisième question de l'interrogatoire avant l'échange des consentements aboutit, après de multiples essais, à une formulation plus conforme à la doctrine de Vatican II² : « Dans le foyer que vous allez fonder, acceptez-vous la responsabilité d'époux et de parents ? »

Pareillement, en tenant compte au maximum des observations des uns et des autres, on arriva à une formule d'échange des consentements qui, tout en gardant le « oui » essentiel, fût plus développée qu'une simple réponse à la question du prêtre.

Lui : N., veux-tu être ma femme ?

Elle : Oui (je le veux).

Et toi, N., veux-tu être mon mari ?

Lui : Oui (je le veux)

N., je te reçois comme épouse
et je me donne à toi pour t'aimer fidèlement
tout au long de notre vie.

Elle : N., je te reçois comme époux

et je me donne à toi, pour t'aimer fidèlement
tout au long de notre vie.

Ainsi, ce sont les époux qui se disent l'un à l'autre leur « oui » dans une formule dialoguée, pas trop longue, qui explicite suffisamment ce oui, sans vouloir tout dire. De

2. Cf. *Gaudium et Spes*, art. 50.

cette manière, on est demeuré fidèle à la Constitution sur la liturgie, qui prescrit que le prêtre demande et reçoive les consentements, mais sans préciser quelle doit être la forme de l'échange des consentements. On a été attentif au fait que la plupart des personnes consultées souhaitaient une formule développée, mais assez brève. On a pris l'option de répartir l'ensemble des éléments tout au long du rituel au lieu de vouloir tout dire à la fois, et l'on a accepté de faire référence à l'engagement des époux non pas à ce moment de la célébration, mais dans la bénédiction nuptiale et le rite final.

Le projet ainsi réalisé fut présenté à la Commission épiscopale de liturgie, à toutes les équipes, à des théologiens, à des canonistes, ainsi qu'à des spécialistes des sciences humaines. Les évêques de la Commission épiscopale se prononcèrent en faveur du texte proposé, en exprimant des remarques dont on tint compte immédiatement pour une amélioration du texte. Ils souhaitèrent que le texte fût expérimenté et ils demandèrent aux évêques des différents diocèses de choisir des paroisses assez diverses pour que le jugement pastoral soit valable. L'expérimentation se fit alors sous la responsabilité de l'évêque local.

Cette première expérimentation, réalisée au cours de l'été 1967, apporta un nombre considérable d'observations et, dès septembre, la commission de rédaction se retrouva pour l'examen des remarques reçues. Le texte amendé put être présenté par la Commission épiscopale de liturgie à l'Assemblée plénière de l'épiscopat en novembre 1967. Les évêques acceptèrent le projet, mais firent quelques observations de détail. Ils souhaitèrent en outre que le rituel soit expérimenté plus largement après Pâques de l'année suivante, et ils confièrent à la Commission épiscopale de liturgie le soin de la dernière rédaction.

Celle-ci fut menée à bien en janvier 1968. Une deuxième expérimentation plus généralisée pourrait se faire bientôt. En effet, à cette époque, non seulement le rite d'échange des consentements était prêt, mais aussi les autres rites. Ceux-ci avaient été élaborés de la même manière. Certes, toutes les équipes ne retrouvaient pas leurs propositions dans les textes proposés. Aussi bien, aucune formule ne prétendait être parfaite, et en définitive il revenait à la Commission épiscopale de liturgie de trancher entre plusieurs solutions proposées. Jouant le rôle d'arbitre, suscitant la recherche, remettant sur le chantier un texte insuf-

fisamment élaboré, elle a suivi l'évolution du rituel, mois après mois, grâce à l'attention qu'y a apportée l'un de ses membres.

L'expérimentation.

La première vérification pastorale du rituel eut lieu au cours de l'été 1967 ; elle fut confiée généralement à des prêtres qui avaient travaillé le rite. Il fallait élargir le cercle et donner la parole à des pasteurs, à des laïcs qui jugeraient le rituel à l'expérience avec des yeux neufs. La Commission épiscopale de liturgie décida de soumettre le rituel à l'examen de tous les évêques de France. « Cet examen, écrivait Mgr Boudon dans son avertissement, recevra une grande partie de sa valeur de l'expérimentation du rite dans des lieux désignés par chaque évêque. Ces lieux gagneront à être assez divers pour que les situations normales du diocèse soient représentées. Chaque responsable d'expérimentation doit s'engager à prendre le rituel tel qu'il est proposé et à l'expérimenter loyalement pour tous les mariages qui se présenteront, quel que soit son propre jugement préalable. Une grille permettant un compte rendu détaillé d'expérimentation sera à remplir en vue du rapport de synthèse. »

Retardée par les événements de mai et juin 1968, l'expérimentation devait se faire dans des conditions difficiles : absence du rituel pour la préparation des fiancés qui se mariaient au cours de l'été, changement de pasteurs dans les paroisses au cours des mois de juillet et août. Cependant presque tous les diocèses de France acceptaient d'expérimenter le rituel, en moyenne dans vingt-cinq paroisses par diocèse, ces paroisses représentant les milieux les plus divers : grandes villes, banlieues, campagne, milieu industriel, milieu bourgeois, etc.

Pour que l'expérimentation fût efficace, il était indispensable que les prêtres remplissent une grille après chaque mariage et fassent un compte rendu de leur expérimentation. En septembre 1968, la commission de rédaction devait dépouiller plus de 4 000 réponses recueillies par les responsables diocésains de pastorale liturgique. Pour ne pas perdre le fruit de ce travail, Mgr Patria, chargé par la Commission épiscopale de liturgie de suivre la question du rituel, présidait une rencontre entre expérimentateurs et

membres de la commission de rédaction et tirait les conclusions de cet examen.

En novembre, il présentait le résultat de l'expérimentation et le rituel à l'Assemblée plénière de l'épiscopat. Il concluait : « L'expérimentation a montré *l'urgence* d'une réponse à apporter à un besoin pastoral impérieux, *l'importance* d'une réflexion sur foi-sacrement, *la satisfaction* en face du rite proposé qui doit être encore amélioré, *la nécessité* d'un effort pastoral pour que le rituel soit intégré dans une action pastorale vis-à-vis des fiancés, *le besoin* d'une meilleure présentation des rites dans l'édition du rituel. »

L'approbation.

Au cours de leur assemblée plénière de novembre 1968, les évêques de France approuvèrent le rituel qui leur était présenté par Mgr Patria, et ils donnèrent mandat au cardinal Lefebvre, président de la Conférence épiscopale, de le promulguer en leur nom après que la Commission épiscopale de liturgie aurait effectué les dernières mises au point. Cet ultime travail d'aménagement fut accompli en janvier 1969.

Cependant, il fallait attendre la promulgation du rituel romain du mariage. Celle-ci eut lieu le 19 mars 1969. Comme il en avait reçu le mandat, le président de la Conférence épiscopale promulgua alors — le 14 avril 1969 — le rituel français du mariage, et sa décision fut confirmée le 2 juin 1969 par la Congrégation pour le culte divin. L'entrée en vigueur du nouveau rituel était fixée au 1^{er} juillet 1969.

*
**

Cinq ans de travail pour l'élaboration d'un rituel de soixante pages, n'est-ce pas trop ? Ceux qui l'ont expérimenté, ceux surtout qui l'ont élaboré savent combien les exigences des différentes disciplines ont été bénéfiques pour l'amélioration des textes. La principale difficulté rencontrée au cours de ces cinq années fut la lassitude, à certains jours, de quelques équipes qui ne voyaient pas l'œuvre aboutir et étaient tentées de lâcher pied. Mais on arriva à une amélioration progressive du texte, grâce aux apports de chacun et à la préparation d'un contexte pastoral pour la mise en place du rituel. « Le problème le

plus douloureusement ressenti par les prêtres, écrivait Mgr Patria, est celui de la foi et des sacrements. Les prêtres demandent des orientations pastorales à ce niveau. »

Il eût été inutile d'élaborer un rituel qui n'aurait pas tenu compte de toute une pastorale. Il aurait été vain de créer un rituel élaboré par quelques liturgistes seulement, avec le risque de ne pas répondre aux multiples problèmes qui se posent. Certes, le rituel de 1969 ne peut être qu'une étape. En plusieurs points, il demande à être amélioré, notamment dans le domaine du gestuel et du visuel.

L'intérêt de ce rituel est qu'il est l'œuvre de laïcs et de prêtres, pasteurs ou théologiens ; une œuvre commune, mûrie par le temps, la réflexion et l'expérience. La compétence de ceux qui ont été consultés, théologiens, hommes de lettres, laïcs, pasteurs, ainsi que l'attention portée par la Commission épiscopale de liturgie et surtout l'approbation donnée par l'Épiscopat français et la confirmation par la Congrégation pour le culte divin en juin dernier donnent à ce rituel la garantie qu'il est prière de l'Église et expression de sa foi.

Noël LE BOUSSE.